

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] RE: CES du 18 décembre 2020 - Avis sur le plan d'actions 2021 CTGQ

Date :Wed, 23 Dec 2020 13:11:41 +0100

De :> c.cohen.lebourdet (par Internet) <c.cohen.lebourdet@orange.fr>

Répondre à :c.cohen.lebourdet <c.cohen.lebourdet@orange.fr>

Pour :ddt-directeur@deux-sevres.gouv.fr, TARREGA Jean-Luc PREF79 <jean-luc.tarrega@deux-sevres.gouv.fr>, BARETAUD Anne PREF79 <anne.baretaud@deux-sevres.gouv.fr>

Copie à : 'Commune du BOURDET' <communedubourdet@orange.fr>, Delphine Batho <permanence@delphine-batho.fr>, Guillaume Chiche <pierre.fougereau@clb-an.fr>, Yves ATTOU <yves.attou@yahoo.fr>, 'Sénateurs Deux-Sèvres' <senateurs79@gmail.com>, 'BALOGE Jérôme' <Jerome.BALOGE@mairie-niort.fr>, 'AMURE MAIRIE' <mairie.amure@orange.fr>, Mairie de Prin Deyrançon <prin-dey-mairie@wanadoo.fr>, 'LIAIGRE Alain' <liaigre.alain@orange.fr>, 'LA ROCHENARD' <secretariat@larochenard.fr>, 'LE VANNEAU IRLEAU' <mairie.vanneau-irleau@orange.fr>, 'MAUZE SUR LE MIGNON' <mairie@ville-mauze-mignon.fr>, 'PRIAIRES' <priaires@mairie-valdumignon.fr>, 'PRIN DEYRANCON' <prin-dey-mairie@orange.fr>, 'SAINT GEORGES DE REX' <mairie.stgeorgesderex@orange.fr>, 'SAINT HILAIRE LA PALUD' <mairie-sthilaire-la-palud@wanadoo.fr>

Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres,
Monsieur le Directeur départemental des Territoires,

Je vous remercie de me permettre de donner notre position sur ce CTGQ SNMi car la commune est bien le niveau de premier rang du développement durable local et d'implication des élus et des habitants.
Je vous fais part des observations suivantes :

1. L'absence des communes dans la concertation et comme parties prenantes

Je constate que les communes sont absentes de ce CTGQ (pas un seul mot les concernant), et davantage encore leurs habitants (idem), comme elles semblent l'être d'ailleurs de la CES, en tout cas au vu de la réunion du 18/12/2020 à laquelle j'ai tenté de participer, en visioconférence, malgré des conditions techniques exécrables. Comme il a été souligné, les collectivités locales ne peuvent être représentées par les associations départementales ou régionales, qui non seulement ne représentent qu'elles mêmes, mais surtout n'ont organisé aucune concertation ni consultation auprès des élus et des habitants, hormis certaines associations professionnelles agricoles, depuis juillet 2020 en tout cas.

C'est principalement, mais pas seulement, cette absence de « retours » vers les élus et les habitants des communes, notamment dans le Marais poitevin, qui nous inquiètent au plus haut point, la majorité du Conseil municipal de Le Bourdet et moi-même. Si jamais cela était inclus dans l'un ou plusieurs des 5 axes du CTGQ, en plus de ce qui a été présenté et figurant dans le diaporama transmis, il faudrait vraiment le faire apparaître en tant que tel. Nous ne l'avons pas vu.

A ma connaissance, la réunion de la CES du 18/12/2020 était la première depuis que se sont tenues l'élection et la désignation des nouveaux maires – pour ma part le 27 mai 2020 – et que ceux-ci aient pu avoir une connaissance directe et suffisante du dossier. En effet, aucune information voire « formation » ne leur a été proposée par vos services. J'ai dû moi-même rencontrer, à mon initiative et celle de la commission Environnement et Eau de notre Conseil municipal, des agriculteurs de ma commune, la Coopérative de l'eau de notre territoire, certaines associations, maires et anciens maires de notre territoire. Certes, beaucoup sinon tous les éléments figurent sur le site Internet de la préfecture, mais, outre le fait que la compilation de tous les documents est techniquement difficile, rien ne remplace une présentation orale et synthétique, ou, encore mieux, didactique.

Sur l'axe « faire évoluer les pratiques agricoles », la restitution des diagnostics, prévue dès 2021, va-t-elle être faite auprès de toutes les communes ? Cela me paraît indispensable, même si les exploitations

concernées ne sont pas sur leur territoire.

2. L'absence des habitants

La réunion du 18/12 intitulée « commission d'évaluation et de surveillance » ne me semble pas correspondre à ce que doit être une évaluation, autonome et indépendante. C'est davantage une commission d'auto-suivi par les coopératives de l'eau et parties prenantes approuvant le protocole. Je me permets de penser que l'évaluation de ce « plan d'actions » global, mené avec beaucoup d'argent public, et qui se veut exemplaire, pourrait être facilement alimentée et animée par une structure indépendante et extérieure aux parties prenantes. L'Etat a l'expérience de la CNDP et le Président de la République a créé une Convention citoyenne pour le Climat, structures qui pourraient être dupliquées mais adaptées pour organiser une réelle consultation de citoyens sur les « bassines », c'est-à-dire après la formation des membres par des experts reconnus et indépendants. Une telle évaluation, exemplaire, voire novatrice, associant pleinement et directement les citoyens, éventuellement tirés au sort, après formation approfondie et contradictoire, ne serait-elle pas utile ?

Or les habitants de Le Bourdet sont directement concernés par la construction d'une « bassine », non seulement à travers son périmètre projeté « en surface » mais également « en souterrain » par les circuits de pompage envisagés, les « effets de cône » probables, les nappes phréatiques, le sous-sol argileux, les impacts potentiels sur la tourbière locale, etc. Sans oublier que leurs propres usages de l'eau sont par ailleurs très réglementés pendant la période estivale.

3. L'absence de prise en compte des spécificités du Marais poitevin, territoire d'eau

Chaque territoire a probablement tendance, aujourd'hui, à exagérer ses spécificités. Pourtant, il me semble qu'en matière d'eau, usage de l'eau et fonctionnement hydraulique, le Marais poitevin, surtout dans sa partie Marais mouillés, a des particularités majeures, qui devraient être bien davantage prises en compte. Je ne vois pas cet éclairage dans les documents présentés à ce jour.

Sans doute, l'axe « mettre en œuvre les actions en faveur de la biodiversité aquatique et terrestre » devra considérer ce site de manière particulière et y adapter lesdites actions du CTGQ ; il me paraît donc indispensable de connaître d'abord la géographie prévue/réalisée de ces actions, à l'échelle de l'exploitation. Par exemple, alors qu'ils sont essentiels pour le fonctionnement hydraulique général et la qualité de l'eau, les fossés privés bordant des terrains agricoles, mais aussi de particuliers habitants, sont-ils « bénéficiaires » de MAE biodiversité ? Est-il prévu de réaliser des bandes enherbées dans les Marais mouillés, sur les 80 km au total annoncés ? Si oui, où ? etc. Nous n'en voyons aucune à ce jour, sauf erreur de ma part, sur notre commune.

Comme vous le savez, sur le territoire de la commune de Le Bourdet (et celui d'Amuré), se trouve une tourbière alcaline, très importante au niveau local, national, mais aussi européen, pour le fonctionnement du système hydraulique maraîchin, à proximité de laquelle se situent plusieurs exploitations agricoles : qu'en est-il des actions « biodiversité » et « construction de réserves » qui l'impacteraient ?

Le document semble faire référence à des actions futures et non encore engagées dans ce domaine ; il évoque un « Schéma directeur pour la biodiversité » que je ne trouve pas sur le site Internet de la Préfecture.

Beaucoup est donc à venir mais sans calendrier.

4. L'axe « construire les réserves de substitution » est très imprécis et sans calendrier

Je souhaiterais d'abord savoir si « phase » de travaux est synonyme de « tranche », puisque l'on voit les 2 termes sur la même diapositive, ou bien si une tranche a plusieurs phases, ou l'inverse.

Alors que les autres axes sont plus développés, celui-ci est très lacunaire, et je ne comprends pas comment des « études complémentaires », non encore réalisées et qui semblent aussi importantes que la construction proprement dite, ne sont pas faites, terminées et évaluées avant la construction proprement dite.

En conséquence, il me paraît que ce CTGQ met « la charrue avant les bœufs » : il faudrait que les 4 autres axes soient engagés, surtout celui « Faire évoluer les pratiques ... », voire achevés et évalués, avant que le 5^{ème}, « construire les réserves de substitution » soit, éventuellement, commencé – et sous réserve des résultats partagés de l'évaluation.

Enfin, il nous paraît, au niveau de notre conseil municipal, indispensable d'informer les élus et les habitants sur l'évolution de l'action de l'Etat à ce jour concernant le protocole, puisqu'il semble qu'il en devienne le seul financeur.

Je vous communique en PJ le vœu que notre conseil municipal vient d'adopter (après visa du contrôle de légalité), demandant une suspension des projets de construction et un moratoire sur les engagements publics.

Nous avons donc une position défavorable.

Je vous informe que cet « avis » est également et en même temps communiqué par courtoisie à mes collègues maires proches géographiquement, et autres personnalités.

Cordialement,

Clément COHEN
Maire de LE BOURDET
2 Rue de la Courance
79210 LE BOURDET
05 49 04 80 43
communedubourdet@orange.fr
<http://www.lebourdet.fr>

